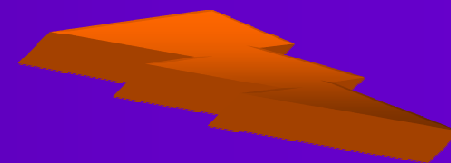


Fiscalité applicable à la vente d'électricité
d'origine photovoltaïque



Les principes



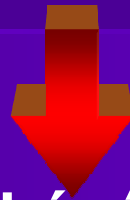
- ➔ **Fiscalité de la vente réalisée par des professionnels.**
- ➔ **Fiscalité de la vente d'électricité par des particuliers disposant de panneaux photovoltaïques.**

Régime des professionnels



- Les investissements s'amortissent sur 12 mois.
- Les ventes sont assujetties à la TVA.
- Les ventes sont imposables au régime réel, mini-réel ou micro selon l'importance du chiffre d'affaires.

Régime des particuliers



- L'installation peut bénéficier du taux réduit de la TVA.
- Les installations sont éligibles au crédit d'impôt au taux de 50 %.
- Les immobilisations bénéficient d'une exonération de la taxe foncière.
- La vente d'électricité n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu.